

Département du Jura

MAIRIE
DE
MOISSEY
39290



COMPTE RENDU

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE MOISSEY

Séance du 11 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BOUCHARD Brigitte - DUBIEF Christophe – JACQUET Serge - MATA Téo - MIELLE Gilles - MONIN Céline - OCLER Christine - RICHARD Pascale - ROBINET Yves - VAUDOISOT Marie-Pierre

Absent excusé : Néant

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 11 – Présents = 11 – Votants = 11

Convocation : 04/12/2018 – Affichage : 18/12/2018

Le compte rendu de la séance du 08 octobre 2018 est approuvé avec une observation de la part de Gilles MIELLE, concernant la délibération 62 – travaux maçonnerie accepté à hauteur de 24 817.00 € HT soit 29 780.40 TTC

Le compte rendu de la séance du 18 juin 2018 est approuvé sans observation, si ce n'est une question de la part de Gilles MIELLE concernant les numéros des délibérations qui ne se suivent pas toujours. Le compte-rendu étant fait dans les 8 jours, il est possible que des délibérations ultérieures s'intercalent, mais elles sont toujours en rapport avec ce qui a été voté.

Délibération n° 72 : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire communique au conseil municipal la lettre de démission qu'il a reçue de la part de Monsieur Jean-Claude DANJEAN. Étant effective à la date de réception en Mairie, elle a été transmise à Monsieur le Préfet. Le conseil municipal décide de laisser vacant le poste de conseiller municipal compte tenu du fait que l'organisation d'élections complémentaires n'est obligatoire que dans le cas où le conseil municipal a perdu un tiers de ses membres.

Délibération n° 73 : TARIFS LOYERS ET REPAS AU FOYER LOGEMENT AU 01/01/2019

Considérant le pré-bilan financier de la structure, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer au 1^{er} Janvier 2019, une augmentation de 1 % uniquement sur les loyers, et de reconduire tous les autres tarifs et redevances facturés pour le budget du Foyer logement, ce qui se traduit par les montants suivants :

Redevance individuelle des ordures Ménagères des résidents du foyer logement

Maintien à 10 € par mois, correspondant à une redevance annuelle de 120 €.

Frais de désinfection – nettoyage suite au départ des résidents

Maintien à 75 € pour la désinfection - 80 € pour le nettoyage

Tarifs des locatifs au 01/01/2019 augmentation de 1 % - Recette annuelle prévisionnelle environ + 5 000 €

Type 1 S. Moyenne 27 m2	25.19	loyer mensuel	755.70 €
Type 1 Bis S. Moyenne 36 m2	26.65	loyer mensuel	799.50 €
Type 1 Bis S. Moyenne 42 m2	29.01	loyer mensuel	870.30 €
Type 2 S. Moyenne 54 m2	33.12	loyer mensuel	993.60 €

Reconduction des tarifs ci-dessous

Supplément pour couple	4.28 €
Chambre d'accueil	23.35 €
Logement temporaire 1 personne	34.10 €
Logement temporaire 2 personnes	40.84 €
Location de meubles	76.74 €
Garage individuel résident (4 garages)	29.03 €
Garage extérieur (6 garages)	40.85 €
local pédicure	81.51 €

Tarifs des repas au 01/01/2019

Repas résident	9.13 €	
Repas soir	3.50 €	délibération 63 du 08/10/2018

Reconduction des tarifs ci-dessous

Repas invité	14.00 €
Repas extérieur	10.10 €

Délibération n° 74 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2019

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs votés en 2018 qui seront applicables sur la consommation de 2018, facturé en 2019 : **Forfait 30.00 € + (0.90 € x m3)**. Produit prévisionnel attendu à un montant de 25 000 € dont 2 500 € à reverser à l'agence de l'eau dans le cadre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, mise en place en 2008.

Délibération n° 75 : TITULARISATION AGENTS DE LA COMMUNE ET DU FOYER LOGEMENT

Le Maire rappelle au conseil municipal la nomination en janvier 2018 de deux agents stagiaires, l'un à la commune Sébastien ROBINET, sur un poste d'Adjoint technique territorial et l'autre au Foyer logement Christine CANEL, en qualité d'Agent Social.

A l'issue de leur période de stage et considérant que la période accomplie est satisfaisante, il propose leur titularisation. Elle est acceptée à l'unanimité

Dans le cadre de son emploi et de la polyvalence de ses fonctions, Sébastien ROBINET se voit attribuer de droit, 10 points de NBI, nouvelle Bonification Indiciaire, soit un montant de + 46.86 € brut mensuel à compter du 01/01/2019. (Le grade Agent Social n'ouvre pas droit à la NBI)

Délibération n° 76-18 : PAIEMENT D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Considérant qu'une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires doit être prise par la collectivité, sur proposition du Maire, le conseil municipal autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois pour les agents à temps complet et dans la limite du nombre d'heures complémentaires permettant d'atteindre sans dépassement 35 heures par semaine pour les agents à temps non complet et sur présentation d'un décompte dressé par le Maire ou le directeur du Foyer logement.

Délibération n° 77-18 : RÔLE AFFOUAGE 2018

Depuis 2016 la méthode de délivrance des affouages n'est plus sous forme stérage des lots attribués mais sous forme de taxe fixée à 100 €. Compte tenu des inscriptions reçue en Mairie, Serge JACQUET propose d'arrêter le rôle d'affouage à 6 affouagistes :

PARIZOT Claude – CABUT Régis – MOUCHOT Daniel – PIGNON Jean-Luc – REVOY Bruno -THABARD Sylvain
La recette correspondante, soit la somme de 600 € sera inscrite à l'article 7025 du budget communal 2018.

Les personnes intéressées par du bois façonné peuvent toujours s'inscrire en Mairie.

Délibération n° 78-18 : RENOUELEMENT ADHÉSION PEFC

Le Maire rappelle que la Commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Bourgogne Franche-Comté. Conformément aux statuts, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler l'adhésion.

Par cet engagement, la forêt bénéficie d'un label de référence reconnu, la vente s'en trouve facilitée et la forêt est reconnue pour la qualité de la gestion pratiquée. Contribution pour 5 ans = 0,65 € x 162 ha 57 + 20 € = 125.67 € - Unanimité du Conseil Municipal.

Délibération n° 79-18 : PARTICIPATION TRAVAUX RÉFECTION PARKING PHARMACIE

Considérant sa délibération du 31 mars 2015 acceptant de réaliser les travaux de réfection du parking de la pharmacie qui prévoyait une participation de Mme FLAMION, en sa qualité de propriétaire d'une partie du terrain, le conseil municipal décide de mettre en recouvrement la somme convenue de 2 500 € auprès de la pharmacie FLAMION, les travaux ayant été réalisés cette année.

EXTENSION ABONNEMENT ORANGE FLY BOX 4G

Cette extension d'Orange permet d'améliorer les zones dont la connexion internet est trop lente. Elle cible principalement ceux qui n'ont pas la chance d'avoir la Fibre ou encore ceux qui sont couverts en ADSL, mais avec un débit insatisfaisant. Elle permet l'accès au très haut débit. Le Maire propose de souscrire cet abonnement pour la Mairie et le foyer logement à l'essai pendant 24 mois à raison de 35 € par abonnement, et 59.90 € pour l'achat de la box. Accord du Conseil Municipal.

Délibérations n° 80-81-82 /18 : OUVERTURE EN 2019 ¼ CRÉDITS INVESTISSEMENT VOTÉS EN 2018

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissements dans les limites fixées ci-dessous, dans l'attente du vote du budget primitif

Pour le budget communal 2018, le montant budgétisé des dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16 dette) s'élève à 335 862 € x ¼ soit **83 965 €** à utiliser en 2019

Cette somme sera principalement utilisée pour régler les travaux en cours au 4 Grande Rue.

Pour le budget M49 Assainissement 2018, le montant budgétisé des dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16 dette) s'élève à 55 505 € x ¼ soit **13 876 €** à utiliser en 2019

Cette somme sera utilisée pour régler d'éventuels travaux à la station d'épuration ou sur le réseau.

Pour le budget Foyer logement 2018, le montant budgétisé des dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16 dette) s'élève à 19 662 € x ¼ soit **4 915 €** à utiliser en 2019

Délibération n° 83-18 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Considérant que des crédits insuffisants ont été ouverts au budget primitif 2018 à l'article 6451 – Cotisation URSSAF, une décision modificative est nécessaire pour prélever la somme nécessaire sur les dépenses imprévues. Le conseil Municipal donne son accord pour faire un virement de 1 000 €.

INTÉGRATIONS TRAVAUX SIDEC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre la délibération d'ouverture de crédits nécessaire à l'intégration des opérations SIDEC suivant les propositions du SIDEC et de la trésorerie de Dole, avant la fin de l'année. Opération d'ordre, équilibrée en dépense et en recette.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 84-18 : VENTE ACTIONS SEDIA – EX SOCAD

Le Maire indique au conseil municipal que la commune détient actuellement 6 actions pour un montant de 672 € en capital, auprès de SEDIA, société d'Économie Mixte à BESANÇON. Il propose de les vendre et sollicite l'avis du conseil municipal. Le Conseil Municipal, accepte de vendre les six actions détenues par la commune de MOISSEY et donne tout pouvoir au Maire pour faire aboutir cette affaire.

PRÉSENCE D'ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES : Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de soutien présentée par la Fondation 30 millions d'amis pour refuser la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

PLUI : La phase de consultation des communes est à présent terminée. Toutes les demandes présentées par la commune de MOISSEY ont été prises en compte au niveau du PLUI en cours d'élaboration par le Grand Dole. Une enquête publique aura lieu l'année prochaine dans chaque Mairie avec ouverture un registre d'enquête.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Local infirmier : Les travaux avancent bien, ils seront en grande partie terminés dans les temps

Travaux locatifs 4 Grande Rue : Bien avancés aussi

Les travaux prévus fin septembre/début octobre rue basse et Rue de la gare pour la conduite eau potable et qui seront suivis par l'enfouissement des réseaux et la rénovation de la chaussée sont repoussés en janvier/février à l'initiative de l'entreprise

Il sera fait appel à l'équipe des bénévoles pour des petits travaux de rafraîchissement du logement locatif au-dessus de la Mairie. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le montant des réparations du tracteur s'élève à 4 000 €, la même intervention date de 4 ans.

COLIS DU CCAS : Tous les colis gourmands ont été distribués par des membres du CCAS le samedi 8 décembre.

ADMR : La Fédération ADMR du Jura souhaite mettre en place sur le secteur de MOISSEY des Ateliers Bons Jours. Des activités proches du domicile qui visent à améliorer le quotidien, dans plusieurs domaines : Nutrition, sommeil, forme et santé, équilibre, mémoire.

Ils s'apparentent aux ateliers mémoire organisés en 2017 à la salle de réunion du conseil municipal par PRODESSA.

Le Maire profitera du repas des séniors de dimanche pour distribuer les flyers d'information.

CIRCUIT DE RANDONNÉES : Dans le cadre des circuits de randonnée, les services environnement du Grand Dole nous demandent de valider deux propositions de boucles pédestre et VTT sur la commune. Boucle pédestre de 8.6 km, dans la Serre, « facile » et une boucle VTT de 6 km « bleu » sur le Mont Guérin, avec signalétique de randonnée correspondante. Une même boucle peut être reprise sur plusieurs communes.

ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE NEIGE À LAMOURA EN 2019 : Le conseil municipal prend connaissance de la demande de subvention adressée à toutes les communes du regroupement par l'école de MOISSEY en vue d'organiser une classe de neige en 2019. 32 enfants de MOISSEY sont concernés. Une subvention sera votée et inscrite au budget primitif 2019, à laquelle s'ajouteront les 200 € de don au profit des écoles versé par Mme CHATEAU, à l'occasion du Mariage de son fils en Mairie de MOISSEY.

RADARS PÉDAGOGIQUES

A la suite d'une erreur de la part de l'entreprise, les radars qui ont été fournis fonctionnaient sur alimentation solaire, alors que la commune avait commandé 2 radars à brancher sur éclairage public.

Ils ont été retournés et nous sommes dans l'attente des nouveaux radars pour la rue d'Auxonne et la Rue de Gray.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : Dimanche 20 janvier 2019

VŒUX AU FOYER LOGEMENT : Dimanche 6 janvier 2019

Le Maire,

Dominique TRONCIN